

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: La première chose qu'il devrait savoir en tant que chef de son parti, c'est que nous ne répondons pas aux questions hypothétiques.

M. Clark: S'il est une chose que, membres de la Chambre des communes, nous savons tous, c'est que les ministres ne répondent jamais aux questions qui concernent les lignes de conduite du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Puisque pour tout gouvernement normalement constitué, gouverner c'est prévoir, j'aimerais bien savoir quelle ligne de conduite le gouvernement, instruit qu'il est de l'intention du président de la Commission royale de citer vraisemblablement le premier ministre à comparaître, a adoptée à cet égard. Je tiens à savoir comment réagirait le gouvernement du Canada si le premier ministre était cité à comparaître et quelles limites seraient imposées aux révélations que le premier ministre ou ses collègues pourraient faire relativement aux affaires dont la Commission McDonald est maintenant saisie.

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, le ministre de la Justice a dit tantôt que le mandat de la Commission d'enquête McDonald lui donne tous les pouvoirs nécessaires pour découvrir tous les faits pertinents à l'enquête.

M. Clark: Je désire poser une question supplémentaire. La question essentielle est celle de savoir si le gouvernement du Canada est prêt à voir le premier ministre accepter ce *sub poena* de la Commission d'enquête McDonald, et si une telle décision est prise par le gouvernement, y aura-t-il des limites aux témoignages du premier ministre ou des ministres?

M. Chrétien: Monsieur le président, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit tantôt. Le leader de l'opposition m'a posé une question hypothétique. On ne sait pas s'il sera nécessaire qu'il y ait des *sub poena*. Tous les faits relatifs au dossier seront à la disposition du président et des membres de la Commission, et je crois qu'ils pourront vraiment faire un rapport qui sera tout à fait utile et dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens.

[Traduction]

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LA POSSIBILITÉ D'AUTORISER L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL À RÉPONDRE AUX QUESTIONS

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre suppléant. Étant donné que le gouvernement ne permettra pas à l'ancien solliciteur général, ministre actuel de la Consommation et des Corporations, de témoigner devant la Commission royale d'enquête McDonald, le premier ministre suppléant peut-il dire s'il accepte en principe la présentation d'une motion qui permettrait à ce ministre de répondre à la Chambre aux questions relatives aux services de sécurité du gouvernement.

[M. Chrétien.]

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, j'ai l'impression que j'ai répondu à une question identique tantôt.

[Traduction]

M. l'Orateur: Il me semble y avoir une grande différence entre la question du député et celle que vient de poser le chef de l'opposition. Je n'ai rien dit à propos de cette dernière question, pour la bonne raison que, même si elle était hypothétique à certains égards, le chef de l'opposition voulait savoir si le gouvernement avait une politique et s'il pouvait la dévoiler. Le député de Perth-Wilmot, lui, par contre, fait allusion à une motion inexistante et à une situation purement hypothétique.

● (1422)

LES PRÉSUMÉES ACTIVITÉS ILLÉGALES—LES MOTIFS DE L'ABSENCE D'INFORMATION DE L'ANCIEN SOLLICITEUR GÉNÉRAL PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Je ne m'attendais pas à obtenir une réponse de toute façon, monsieur l'Orateur. En l'absence du solliciteur général, je m'adresserai donc au premier ministre suppléant. Étant donné que le solliciteur général actuel semble avoir maintenant des séances d'information toutes les semaines avec les agents du service de sécurité, ce qui montre au moins que l'on s'occupe des activités des organismes de sécurité au niveau ministériel, le premier ministre suppléant pourrait-il nous dire pourquoi l'ancien solliciteur général ne semblait pas tenir ce genre de séances? Autrement dit, comment se fait-il que l'ancien solliciteur général n'ait été au courant de rien?

L'hon. Jean Chrétien (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que l'affirmation du député soit fondée. Tous les solliciteurs généraux ont eu des séances d'information régulières avec la GRC à propos des questions de sécurité.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LES LICENCIEMENTS CHEZ LES CHEMINOTS—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le ministre le sait, les chiffres les plus récents du gouvernement indiquent que quelque 70,000 travailleurs sont licenciés chaque mois au Canada, ce qui constitue une situation de plus en plus alarmante qui touche presque tous les secteurs de notre économie. J'aimerais demander au ministre, au sujet d'un secteur en particulier, celui des chemins de fer, ce que fait son ministère en ce moment à la suite de la décision prise récemment de licencier environ 6,000 cheminots au Canada.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, sans entrer dans les détails, j'estime que le député, plus que quiconque, devrait connaître les services nombreux et très avantageux qu'offre ce ministère pour atténuer les licenciements.